

**Représentant /  
Mandataire fiscal /  
Remboursement  
de la TVA**



**eurotax**  
VAT, Customs & Excises

**Etes-vous une entreprise établie hors UE qui réalise des opérations taxables dans l'UE ?**

Si vous réalisez des opérations taxables dans l'UE et que vous êtes une entreprise établie hors UE vous avez sous certaines conditions besoin de désigner un représentant fiscal. Vous pouvez également prétendre à un remboursement de la TVA sous certaines conditions.

Pour les sociétés établies dans certains pays hors UE, le représentant fiscal n'est pas obligatoire. Néanmoins pour garantir votre conformité TVA, il est recommandé d'avoir recours à un mandataire fiscal.

**Contactez nos experts :  
[information@eurotax.fr](mailto:information@eurotax.fr)**



**eurotax**  
VAT, Customs & Excises

# Représentant / Mandataire fiscal / Remboursement de la TVA



Quand et comment désigner un représentant ou mandataire fiscal ?

**Eurotax** se charge d'immatriculer à la TVA et de déclarer les opérations taxables de ses clients internationaux de toutes tailles.

A réception de la copie de vos factures ou d'une extraction complète sous un format standardisé de l'ensemble de vos opérations, Eurotax analyse vos flux et assure votre conformité TVA.

Avez-vous des dépenses dans un ou plusieurs pays de l'UE ?

Si vous payez de la TVA sur des activités commerciales réalisées en Suisse, Norvège ou dans un pays de l'UE autre que celui dans lequel vous êtes établis, vous pouvez sous certaines conditions obtenir le remboursement de la TVA acquittée dans ce pays.

Ce que Eurotax vous propose :

- Une représentation fiscale ou mandat fiscal selon le pays d'établissement du client, qu'il s'agisse de grands groupes internationaux comme de PME qui évoluent à l'international.
- Une immatriculation à la TVA
- Une analyse de vos flux de facturation en matière de TVA
- Un contrôle régulier de la conformité formelle de vos factures
- Les dépôts des déclarations TVA
- Une gestion intégrée de la communication avec l'administration fiscale locale
- Le remboursement sur votre compte des montants de TVA récupérés avec des honoraires aux résultats seulement.

Choisir Eurotax c'est bénéficier :

**D'une expertise :** Représentant fiscal accrédité depuis plus de 35 ans, Eurotax assiste les entreprises françaises et étrangères dans leurs obligations déclaratives en France et en Europe.

**D'un large réseau :** Présente dans plusieurs pays d'Europe, Eurotax bénéficie d'un large réseau qui vous permettra de vous adresser à un guichet unique parlant votre langue pour toutes vos démarches.

**D'une garantie client :** Eurotax s'engage à accomplir le processus client dans les meilleurs délais.

**D'une assistance professionnelle :** Eurotax est à vos côtés pour vous aider dans toutes vos démarches administratives liées à la TVA. Peu importe votre problématique, Eurotax met tout en oeuvre pour vous assister.



**eurotax**  
VAT, Customs & Excises

Avez-vous besoin de plus d'information ?  
Contactez-nous par mail :

[information@eurotax.fr](mailto:information@eurotax.fr)

13-15 rue Jean Jaurès - Immeuble Aviso – Bâtiment C  
92800 Puteaux - France - TÈL. +33 1 41 98 48 18  
[www.eurotax.fr](http://www.eurotax.fr)